

# Eau & Rivières

de Bretagne



DOSSIER PAGE 11

## L'eau au cœur du patrimoine



**4**  
ARBRES EN SURSIS  
EN BRETAGNE



**10**  
LORIENT  
À AUSSI  
SA FOIRE  
À L'EAU



**19**  
CARRIÈRE NEIZ-VRAN  
DE SAINT-EVARZEC



**20**  
FAIRE VIVRE  
LA CONSULTATION

**NOUVEAU !!!**

devenez annonceur  
dans le magazine  
d'Eau & Rivières

cet emplacement  
est pour vous

un geste pour la nature

Contact : revue@eau-et-rivieres.asso.fr

Découvrez notre  
boulangerie biologique



Defendons la nature  
notre patrimoine commun.

www.barabio.fr

Kervéguen - Erqué-Gaberic  
Tel/Fax: 02 98 59 60 56



cours supérieur,  
cours moyen,  
cours inférieur

Trois nouveaux posters  
d'Eau & Rivières

d'après des dessins de Roger Swainston (peintre animalier)  
Commandez dès aujourd'hui vos posters  
3 euros l'unité + Frais de port  
ord@eau-et-rivieres.asso.fr

Contactez l'association pour  
partager son projet et le faire  
vivre!

A Plougastel Daoulas au 02 98 04 20 88



agsel@aliceadsl.fr

Association pour la Gestion du Service  
Espaces et Littoral  
**AGSEL change !**  
Et souhaite faire participer les  
acteurs du territoire!

AGSEL : au service des espaces naturels  
et du littoral devient Société Coopérative  
d'Intérêt Collectif (SCIC) - Souscrivez -  
1 part sociale nominale = 20 €



L'AGRICULTEUR SORT  
LE LAVOIR DE L'OUBLI

Sommaire

Page 3

Editorial

Pages 4

Attirés en autisme en Bretagne

Page 5

Pour la biodiversité,  
ça chauffe aussi !

Pages 6-7

Gloutin du Roundup

Pages 8-9

Pollution des eaux par les nitrates

Page 10

L'entret à assis sur Forêt à l'Éau

Pages 11-18

Desert

Page 19

Carrière Neze-Vran de Saint-Evarzec

Pages 20-21

Faire vivre la consultation

Pages 22-25

Bivets

Page 26

A lire

Page 27

Échos des marais

Illustrations

Nano

Retrouvez avec ce numéro  
la brochure

Un jardin pour les papillons



Organe de l'association Eau et Rivières de Bretagne

Directeur

de la publication :

Marc Benoit

Eau et Rivières

1, rue Gabriel Faure, 29200 Brest

revue@eau-et-rivieres.asso.fr

Copyright Eau et Rivières de Bretagne

Déjà légal à paraitre

N° CPPAF 0910687124

ISSN 01 82-0567

Comité de rédaction :

Marc Benoit, Denis de la Broize,

Bernard Dugornay, Arnaud Clugny,

Sophie Legendre, Jacques Pinet

Rédacteurs :

Martine Gerdil, André Perron, Michel Riou, Jean-

François Piquot, Aurélie Houdart, Marcel Benoit

**Bon sens**

Point n'est besoin, pour préserver la nature, de toujours faire appel à l'analyse scientifique, juridique ou technique, pour apprécier une situation et distinguer le bon grain de l'ivraie.

Il en est ainsi à propos de la dernière campagne de publicité à la gloire du pesticide Roundup diffusée ce printemps dans toute la presse bretonne. L'habileté diabolique d'un message soigneusement élaboré avec le concours des meilleurs communicants, ne réussira pas à nous faire prendre des vessies pour des lanternes, et un pesticide pour un produit anodin, dont l'usage serait indispensable dans nos jardins.

Faudrait-il, sur cette campagne publicitaire, débattre à l'infini pour savoir si elle est scientifiquement fondée, argumentée au plan technique, voire même légale ?

Au moment où la Bretagne s'efforce à grands frais de réduire la pollution de ses rivières par les pesticides, et à l'heure où le Grenelle de l'environnement fixe un objectif de réduction de moitié de l'utilisation de ces poisons, écoutons notre seul bon sens. Il nous dit qu'une telle campagne est en contradiction flagrante avec cette ambition : voilà la seule analyse qui vaille.

Une analyse d'ailleurs partagée par la secrétaire d'État à l'Écologie, N. Kosciusko-Morizet, estimant lors d'un débat le 25 juin à l'Assemblée nationale, que cette campagne était « scandaleuse ».

Alors, si tel est le cas, il n'y a pas d'autres solutions, comme pour l'alcool ou le tabac, – autres causes d'altération de la santé publique – que d'interdire la publicité en faveur des pesticides.

C'est le sens des actions qu'Eau & Rivières mènera dans les prochains mois.

Le bon sens.



MARTINE GERDIL  
SECRETAIRES GÉNÉRALE

Le magazine Eau et Rivières est imprimé  
avec des encres végétales sur du Reprint  
50 % recyclé post-consumation

L'imprimeur est labellisé Imprim'Vert. Cela signifie  
qu'il respecte trois règles au minimum :

- la bonne gestion des déchets dangereux,

- la sécurisation des stockages de produits dangereux,

- l'exclusion des produits toxiques des ateliers.

Reproduction autorisée après accord écrit du  
directeur de la publication.

Abonnement mensuel : 100 €.

Abonnement annuel : 20 €.

+ d'informations sur nos sites :  
eau-et-rivieres.asso.fr  
educatif.eau-et-rivieres.asso.fr

La gestion des abonnements/donations de l'association est réalisée sur fichier informatique. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les informations vous concernant. Ce droit peut s'exercer exclusivement sur demande écrite auprès du secrétaire de la revue.

## Arbres en sursis en Bretagne

Lors du dernier colloque organisé par Eau & Rivières sur le thème du bocage, Hervé Le Boulter, l'un de nos adhérents, spécialiste des arbres, est intervenu à plusieurs reprises pour mettre en garde sur l'évolution probable de la forêt dans l'ouest de la France. Nous avons voulu en savoir plus.

Nous sommes confrontés à une évolution prévisible du climat dans l'ouest. Son ampleur et sa brutalité seront probablement uniques. Nous allons vers des hivers moins froids, des étés plus chauds et nettement moins pluvieux. Il faut également envisager une augmentation des risques de vents forts. Un allongement de la durée de la végétation et un déplacement de zones de présence de certains parasites sont aussi à prévoir.

### Moins d'eau l'été pour les arbres

Le principal facteur limitant pour les arbres est la sécheresse estivale. L'augmentation significative du stress hydrique est donc le principal effet à attendre et à craindre du changement climatique. Ce stress est le résultat d'un déséquilibre entre deux termes. D'une part les besoins en eau augmentent avec la température, l'ensoleillement et la vitesse du vent, d'autre part l'eau disponible dépend des précipitations durant la saison de végétation elle-même et du stock d'eau accumulé dans les horizons supérieurs du sol durant l'hiver. Les espèces de tempérament continental ou submontagnard (hêtre, chêne pédonculé, frêne, merisier, châtaignier, chêne rouge, épicéa, sapin) n'ont pas de tolérance aux sécheresses estivales.

### Pas de réactions homogènes

Les deux conséquences principales seront la réduction de l'accroissement en volume et, dans certaines conditions, le dépérissement des peuplements. Les sécheresses de 1976 et 2003 ont illustré ces phénomènes qui deviendront ordinaires dans les décennies à venir. Les dépérissements ne sont ni systématiques ni identiques partout. Nos grands chênes de plaine, sessiles et pédonculés, peu distingués entre eux dans le passé, ont une réaction très contrastée face au stress hydrique : le sessile, lui, résiste bien, contrairement au pédonculé qui ne le tolère pas.

Les différences locales de résistance aux sécheresses estivales liées à la profondeur du sol, donc à la réserve en eau, deviendront de plus en plus marquées. Malheureusement, du fait de l'histoire, les sols profonds et bien drainés ont rarement été mis à la disposition des forestiers car réservés à l'agriculture. Le plus souvent, ce sont les sols les plus ingrats, superficiels et parfois en même temps hydromorphes qui ont été dévolus à la forêt. Les pluviométries hivernales resteront fortes et en augmentation probable. L'eau stockée dans le sol peut devenir un problème

dans les cas de sols hydromorphes où l'engorgement printanier pourrait croître (le hêtre, le châtaignier et les conifères seraient alors concernés).

L'appel aux leçons de l'expérience est de peu de secours face à une évolution climatique. Il faut avoir conscience que les forestiers ne s'intéressent de près aux espèces que depuis trois siècles au grand maximum.

### Des solutions à anticiper

De toute évidence les forestiers vont devoir réviser leurs manières de procéder. Il faudra faire un bon diagnostic des peuplements : connaître les exigences, les capacités d'adaptation des essences forestières et les possibilités de substitution d'espèces et de provenance. Pour toutes les essences, il est important d'éviter de les installer ou de les maintenir en limite de leur domaine de tolérance écologique. La possibilité d'introduction dans les forêts des essences d'origine plus méridionale est aussi à considérer. Il faudrait choisir des essences à cycle court, réduire la concurrence pour l'eau par des éclaircies plus fortes et plus fréquentes, protéger la biodiversité et les sols.

Mais l'augmentation des dépérissements, des chablis et des dégâts sanitaires est hélas probable ! À noter que le hêtre, le châtaignier et l'épicéa cumulent la fragilité face aux tempêtes, au stress hydrique et à l'hydromorphie printanière. L'avenir des forêts de l'ouest est légitimement un motif d'inquiétude, mais les organisations professionnelles existent et elles peuvent rapidement être mobilisées au service de l'accompagnement et de l'adaptation au changement.

Marcel Benoit,

d'après des documents fournis par Hervé Le Boulter



Hervé Le Boulter est Directeur du CNBF (Conservatoire National de la Biodiversité Forestière)  
44290 Guémené - Penfao  
herve.le-boulter@agriculture.gouv.fr  
02 40 79 24 45.

## Pour la biodiversité, ça chauffe aussi !

Nous connaissons tous l'image de cet ours polaire perdu sur un glaçon flottant détaché de la banquise. Vous avez aussi sans doute remarqué que certaines fleurs apparaissent plus tôt qu'avant... Les effets des changements climatiques commencent au jardin et affectent aujourd'hui toute la planète. Et une fois encore, ce sont les êtres vivants qui nous entourent qui tirent la sonnette d'alarme et qui nous font prendre conscience que quelque chose ne tourne plus rond sur cette Terre.

La biodiversité a toujours dû et su faire face à des changements climatiques. Mais aujourd'hui, le rythme a changé. Et l'augmentation de la température moyenne se fera plus rapidement au cours des cent prochaines années que tout changement vécu par la planète depuis dix mille ans ! De plus, les modifications occasionnées par l'homme sur les paysages éliminent des modes de survie possibles pour les espèces vivant déjà sous la pression des changements climatiques. Elles réduisent la résistance des écosystèmes et leur chance de s'adapter. Ainsi, on observe aujourd'hui chez la faune et la flore, un taux d'extinction accru, des périodes de reproduction différentes, une répartition qui évolue...

### Auprès de mon chêne je vivais heureux

Chacun a pu observer que les oiseaux se reproduisent plus tôt, que les migrateurs rallongent leur séjour chez nous ou se sédentarisent. Ces derniers peuvent fuir des conditions extrêmes (sécheresses) sur leur site d'hivernage, mais répondent surtout à l'apparition plus précoce chez nous des proies qui les nourrissent. Et c'est là que surgit un problème : les réactions au réchauffement sont différentes d'une espèce à l'autre, et les périodes d'apparition des feuilles des arbres, des chenilles et des oiseaux se trouvent désynchronisées ; ce qui a pour effet une chute des effectifs chez l'oiseau qui ne trouve plus sa pitance au bon moment ! Ceci n'est qu'un exemple, mais il y en a tant d'autres... Dans mon jardin, le sureau était en fleur en janvier ! Dans le bois voisin, les chênes souffrent. De nombreux arbres sont d'ailleurs menacés car on sait que ces végétaux ligneux migrent difficilement lors des épisodes de changement climatique (cf. article de Le Boulter pages 2 et 3). La vie aquatique n'est pas en reste. L'eau douce (0,01 % de l'eau sur terre) assure la vie de près de cent mille espèces ! Mais pour combien de temps ? Plus de 20 % des poissons sont menacés ou ont déjà disparu ces dernières décennies. Le réchauffement des rivières, la modification des régimes de débit, les inondations et sécheresses répétées affectent les habitudes (nourriture, frai) des espèces. Et l'homme va devoir utiliser toujours plus d'eau, pomper encore... Enfin, les océans menacent aussi : érosion des côtes, intrusion d'eau de mer dans les aquifères terrestres...

### L'abeille ou le financier

La conservation des forêts est primordiale dans la lutte contre l'effet de serre (elles contiennent 80 % du carbone stocké dans la végétation terrestre). Or, la déforestation actuelle dégage environ 1,7 milliard de tonnes de carbone par an dans l'atmosphère, et les boisements seront également de plus en plus confrontés aux incendies et aux parasites. Les zones humides telles que les tourbières et les marécages constituent un formidable piège à carbone. Mais le drainage et l'assèchement de celles-ci libèrent quantité de dioxyde de carbone et



CHAUDE ANNÉE, LA MANTRE RELIGIEUSE ÉTEND UN PEU PLUS SON AIRE DE RÉPARTITION EN BRETAGNE

méthane. Vous l'aurez compris, la mesure la plus efficace aujourd'hui contre le changement climatique n'est rien d'autre que le maintien d'une biodiversité maximale. Alors, qui va gagner ? La diversité du vivant qui grâce enfin à la prise de conscience de l'une de ses espèces, l'homme, recréera un équilibre aujourd'hui précaire ? Ou ce changement climatique qui balaitera tout sur son passage, de l'humble abeille au plus puissant des financiers ?

Michel Riou

# Gloire du Roundup

Fin avril. Nous sommes au cœur du printemps, les beaux jours sont de retour, les fleurs s'épanouissent, la faune batifole... et dans la presse écrite<sup>1</sup> apparaît une nouvelle campagne publicitaire ne laissant personne indifférent...

Monsanto et son produit-phare, le Roundup, font encore parler d'eux : dans sa nouvelle campagne publicitaire, Monsanto fait la promotion de son herbicide sous la forme de trois fiches prétendant « démêler le vrai du faux concernant le désherbage avec Roundup ».

Cette nouvelle campagne publicitaire à la gloire du Roundup a suscité la consternation de tous : élus locaux, responsables associatifs, techniciens... qui sont engagés au quotidien sur les bassins versants pour contrer la banalisation des pesticides et inciter les particuliers à désherber autrement, mais aussi des consommateurs d'eau qui supportent les coûts des investissements pour éliminer les pesticides dans l'eau.

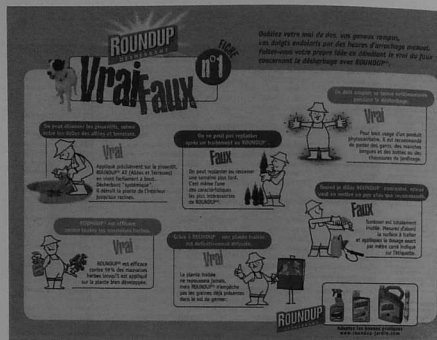
Dans un contexte de contamination généralisée des eaux bretonnes par les pesticides, d'un objectif de réduction de 50 % de l'usage des pesticides fixé lors du Grenelle de l'environnement, et alors que des travaux scientifiques démontrent le caractère cancérogène du glyphosate, cette nouvelle campagne est des plus inacceptables !

## Mieux vaut en rire

La réaction des adhérents d'Eau & Rivières, choqués par cette nouvelle campagne, fut quasi immédiate, et comme elle a déjà eu l'occasion de le faire, c'est par l'humour que l'association va tenter de susciter des réactions. La première fiche est pastichée. À notre tour de diffuser une publicité en faveur du « Roundope » (cf. quatrième de couverture) !

Dans la foulée, l'association a également saisi, dès le 7 mai, les secrétaires d'État à l'Écologie et à la Consommation d'une demande d'arrêt de cette campagne et d'étude de sa conformité avec les dispositions légales en vigueur. Elle en a informé le préfet de Région en souhaitant qu'il l'appuie auprès des deux secrétaires d'État, ainsi que le Conseil régional. Car depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la loi interdit « toute publicité commerciale (relative aux pesticides) comportant une mention pouvant donner une image exagérément sécurisante ou de nature à banaliser leur utilisation » (art. L. 253-7 du code rural). Première action qui portera ses fruits puisque qu'en retour le préfet a saisi les deux secrétariats d'État ainsi que la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Plus tard, Eau & Rivières convainc vingt-huit structures porteuses de bassins versants et SAGE bretons qui dénoncent dans un courrier commun une publicité qui « banalise complètement l'utilisation de désherbants chimiques malgré leur impact avéré sur l'environnement et la santé des utilisateurs ».



## Dans la charte aussi

Courant mai, cette campagne fait de nouveau parler d'elle : les numéros de printemps des périodiques *C'est tout naturel* (Magasin Vert) et *Culture Jardin* (Gamm Vert) diffusent la fiche numéro 1 de la campagne publicitaire Roundup ! Certains de ces magazines étant localement signataires de la charte « Jardinier au naturel, ça coule de source », dont nous sommes partenaires, nous avons réagi auprès du Conseil Régional (promoteur de cette charte) pour qu'il intervienne et fasse compléter les dispositions actuelles de la charte pour que de semblables difficultés ne se reproduisent plus.

## Que fait la justice ?

Le 2 juin 2008, Eau & Rivières a déposé plainte auprès du procureur de la République du tribunal de grande instance de Rennes pour pratique commerciale trompeuse (art. L.121-1 du code de la consommation). Car en effet, cette nouvelle campagne dénigre les méthodes de désherbage non chimique et omet d'informer les consommateurs des risques environnementaux de deux formulations de pesticides Roundup classés l'un « dangereux pour l'environnement », l'autre « dangereux pour les organismes aquatiques ».

Début juin, suite à la sollicitation de plusieurs associations et collectivités, le Bureau de vérification de la publicité (BVP) a demandé à l'annonceur « de ne plus diffuser ses publicités en l'état ». Mais à ce jour, le site Internet du

<sup>1</sup> Tous les hebdomadaires bretons et les quotidiens *Le Télégramme* et *Ouest-France*.

Roundup contient encore toutes les mentions contestées, et des magazines sont toujours diffusés avec les mêmes fiches...

Du côté de la secrétaire d'État à l'Écologie, c'est le silence radio ! Alertée par Eau & Rivières depuis début mai, puis par une trentaine de collectivités, puis par le

préfet de Région, Nathalie Kosciusko-Morizet n'a toujours pas pris la peine de nous répondre, pas plus qu'aux collectivités qui l'ont interpellée (voir également encadré).

Aurélien Houdart

## Une provocation de plus !

Cette nouvelle affaire intervient alors que la société Monsanto et son ex-directeur général JP Prinzen, condamnés le 26 janvier 2007 pour publicité mensongère du pesticide Roundup par le tribunal correctionnel de Lyon, devaient comparaître le 4 juin devant la cour d'appel de Lyon. Monsanto, ayant sollicité le renvoi de ce dossier à une audience ultérieure, a obtenu gain de cause. L'examen de l'appel a été reporté au 1<sup>er</sup> octobre 2008. Le feuillet juridique de la publicité mensongère du Roundup concerne aussi les spots TV : M. Philibeaux, premier juge d'instruction auprès du tribunal de Nanterre, vient d'ordonner le 20 mai 2008, le renvoi de JP Prinzen devant le tribunal correctionnel de cette ville. Il lui est reproché d'avoir « vendu du Roundup avec un étiquetage induisant faussement qu'il était sans danger pour l'homme et l'environnement » et diffusé des spots TV « entretenant la confusion chez les consommateurs ». Un nouveau procès aura donc lieu devant le tribunal correctionnel de Nanterre fin 2008 ou début 2009, pour ces faits commis en 2002.



## Région - Pendant ce temps, les colloques se poursuivent

Le hasard faisait bien les choses, alors même que Monsanto venait d'abreuver la presse bretonne de sa manne publicitaire à propos du Roundup, s'ouvrait à Rennes un colloque Santé et Environnement et à Brest un colloque du groupe français des pesticides. Ce fut l'occasion pour les militants d'ERB de distribuer tracts et contre-publicité, ainsi que pour le porte parole de l'association d'interpeller vigoureusement les intervenants en déclarant que le meilleur moyen de protection était d'interdire la publicité grand public pour les phytotoxiques. En regrettant que ce soit le ministère de l'Agriculture et non celui de la Santé qui ait le dernier mot en termes d'homologation et d'autorisation. En rappelant les travaux du Professeur Bellé du CNRS de Roscoff sur les dangers du glyphosate. En dénonçant l'état des eaux bretonnes nécessitant l'obligation de recourir à des traitements onéreux contre les phytotoxiques. Alors que demain le consommateur pourra au sortir de son supermarché avoir dans le même caddy paracétamol et glyphosate. JFP

## L'interdiction de la publicité des pesticides utilisés par les particuliers... rejetée par l'Assemblée nationale

À la demande d'Eau & Rivières de Bretagne et de quelques syndicats de bassins versants bretons, plusieurs députés avaient déposé, dans le cadre de l'examen du projet de loi sur la responsabilité environnementale, un amendement visant à compléter l'article L.121.1 du code de la consommation afin d'interdire la publicité en faveur des pesticides utilisés par les particuliers. Cette demande intervenait évidemment après la campagne publicitaire scandaleuse en faveur du Roundup de ces dernières semaines. Cet amendement a été examiné dans la soirée du mercredi 25 juin. Le rapporteur du projet de loi, M. Alain Gest, a indiqué : « J'aurais aimé donner un avis favorable à cet amendement, mais il tend à modifier le code de la consommation, et n'entre pas dans le champ de ce texte ». Au nom du gouvernement, la secrétaire d'État à l'Écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, a indiqué partager pleinement l'indignation des députés et affirmé : « Je juge comme vous ces campagnes de publicité scandaleuses ». La secrétaire d'État à l'Écologie s'est quand même opposée à l'adoption de cet amendement considérant qu'une « étude juridique approfondie serait nécessaire avant qu'un tel dispositif puisse être adopté ». L'amendement a donc été rejeté par la majorité des députés présents. Ce vote est une occasion manquée de faire progresser la politique de réduction des usages de pesticides. L'association n'abandonne pas pour autant cette idée et continuera d'intervenir pour obtenir cette interdiction.

## Pollution des eaux par les nitrates La Bretagne, mauvais élève de l'Europe

Il y a un an, nous publions un dossier consacré à l'évolution du contentieux européen autour de la question des nitrates. Il nous semblait important de faire un point un an plus tard.



### Résumé des épisodes récents

En janvier et février 2007, la France, soudain consciente du risque immédiat de sanctions financières, propose à la Commission diverses mesures visant à accélérer la recon-

quête de l'eau sur les bassins non conformes : mise en œuvre de mesures agro-environnementales, renforcement des contrôles, mise en place de bandes enherbées... La France propose également de fermer quatre captages d'eau situés sur l'Horn et l'Aber Wrac'h (Finistère) ainsi que sur l'Ile (Côtes-d'Armor) et Les échelles (Ille-et-Vilaine). Malgré ces mesures, et constatant que les teneurs en nitrates dépassent toujours fin 2006 le plafond fixé par la directive de 1975, la Commission européenne décide le 21 mars 2007 de saisir la Cour européenne de justice. Toutefois, elle se donne un délai de 3 mois pour mettre en œuvre cette saisine, la France ayant en

### Un pas avant, deux pas en arrière

Ce n'est encore qu'un projet : à la demande du lobby porcin, le gouvernement s'apprete à supprimer les « zones d'excédent structurel », les fameuses ZES (104 cantons en Bretagne), et les obligations qui vont avec. Réduction des excédents de lisier. Plafonnement des plans d'épandage. Interdiction d'extension des élevages industriels ! Revele le 13 juin lors d'une réunion dite de « concertation », ce projet a aussitôt été dénoncé et contesté par Eau et Rivières.

Pas besoin de long discours pour comprendre qu'aggraver la concentration des cheptels dans des zones déjà excédentaires, même en traitant les nitrates, c'est incompatible avec la pollution de l'eau, des sols et de l'air.

Quant au Grenelle de l'environnement, chacun appréciera la cohérence de ce projet avec l'ambition annoncée de passer de 48 à 66 % de masses d'eau en bon état écologique en Bretagne.

veau plan de restauration des eaux bretonnes : elle décide donc de saisir la Cour européenne de justice afin de voir condamner la France à une amende de 28 millions d'euros ainsi qu'à une astreinte journalière de 117 882 euros.

La Commission estime que « ce plan n'a pas été complètement engagé, notamment du fait du peu de mesures agro-environnementales souscrites volontairement par les exploitants agricoles et des incertitudes subsistant sur la mise en œuvre effective des mesures obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2008 ».

Pour les associations environnementales et les organisations de l'agriculture durable, « il importe à présent, pour que la facture soit la moins élevée possible, de tout faire pour atteindre au plus tôt les objectifs de qualité des eaux sur les bassins versants en dépassement, et d'adopter des mesures de prévention pour les autres. La fermeture des

captages ne résout rien, est injuste vis-à-vis des consommateurs-contribuables, et risque au contraire de démotiver les acteurs locaux ; il s'agit de trouver les voies d'un développement agricole qui économise les intrants, amé-

liore la valeur ajoutée, et abaisse la pollution. Cette agriculture qui produit tout en préservant l'environnement existe en Bretagne. Mais les agriculteurs qui la pratiquent sont pénalisés par l'application française de la PAC : où est la cohérence ? Il faut donc mobiliser tous les acteurs (monde agricole, puissance publique, distribution, consommateurs, recherche agronomique...) œuvre les mesures transitoires nécessaires - puis les actions à moyen terme - conduisant à la mutation positive attendue. »

### Un été pour convaincre

À la suite de cette décision, le gouvernement français a multiplié durant l'été les contacts avec la Commission. Il s'agissait de donner des gages à celle-ci que les engagements allaient être tenus.

Le 30 août 2007, le Journal officiel publie le décret n° 2007-1281 du 29 août 2007 « relatif à certaines zones de protection des aires d'alimentation des captages » : il impose aux exploitations agricoles des neuf bassins versants la réduction des épandages d'azote. Parallèle-

ment, le calendrier de fermeture des prises d'eau est arrêté : ce sera le 30 septembre 2007 pour le Bizien, le 31 décembre 2008 pour l'Ile et Les Echelles, et le 30 juin 2009 pour l'Horn.

Le 12 septembre 2007, la Commission annonce qu'elle suspend sa décision de traduire une seconde fois la France devant la Cour européenne de justice... Prudente, la Commission demande cependant à la France de lui rendre compte tous les trois mois de la mise en œuvre du plan d'action. Et fin 2009, elle vérifiera que les nitrates sont bien redescendus au-dessous des 50 mg/l sur les neuf bassins versants concernés.

Des centaines de millions d'euros engloutis dans une reconquête de l'eau au final peu efficace, des captages d'eau abandonnés alors que les collectivités y avaient consenti des investissements importants, un État français impuissant à réguler correctement l'agriculture intensive, des ministres et préfets qui n'agissent que sous la pression européenne, le bilan n'est guère flatteur...

Eau et Rivières

### Lutte antinitrates :

un premier coup d'épée dans l'eau des organisations agricoles

Pas moins de quatorze recours avaient été engagés début 2006 par les organisations agricoles de l'Ouest (Union des groupements de producteurs de viande, FDSEA, CDJA...) à l'encontre des arrêtés préfectoraux signés en octobre 2005 dans le cadre de la lutte contre les nitrates dans les eaux. Ces arrêtés déterminent une réglementation départementale qui fixe diverses obligations techniques pour les exploitants agricoles (couverture des sols en hiver, résorption des excédents d'azote, maintien des prairies en bordure des cours d'eau...).

Ces recours démontrent, une nouvelle fois, la mauvaise volonté de ces organisations à lutter contre la pollution des eaux. Sur plus de trente dispositions figurant dans ces arrêtés contestés par ces organisations, le tribunal administratif de Rennes, par jugement du 10 avril 2008, en a déclaré seulement deux comme étant irrégulières.

Si l'interdiction d'extension des élevages dans les cent-quatre cantons en excédent est effectivement annulée faute d'avoir été organisée par la réglementation nationale, le tribunal a heureusement maintenu l'interdiction d'augmentation de la production d'azote d'origine animale dans ces cantons en excédent : « Article 1 : l'arrêté susvisé du préfet du Finistère du 23 novembre 2005 est annulé en tant que par son article 5, 6, il interdit toute création, extension ou modification d'exploitation conduisant à une augmentation de cheptel en zone d'excédent structurel. » Cette annulation partielle ne modifie donc rien en pratique.

S'agissant du phosphore, il va de soi que les programmes d'actions visant la lutte contre les nitrates ne peuvent pas légitimer la gestion du phosphore organique, et notamment plafonner les apports de phosphore. Ce n'est pas leur rôle. Néanmoins, là encore, cette annulation de bon sens ne modifie pas grand-chose pour la plupart des exploitations agricoles, qui sont réglementées au titre des installations classées. Ainsi, le tribunal administratif a plusieurs fois confirmé l'obligation pour les préfets de limiter les apports de phosphore sur les plans d'épandage (TA Rennes, n° 12954, 9 septembre 2004). Ceci conformément à l'arrêté ministériel du 7 février 2005, qui fixe les règles techniques d'exploitation des élevages, lequel impose également dans son article 18 que la fertilisation soit équilibrée sur les plans d'épandage. Ce qui est du simple bon sens agronomique.

Ces jugements du tribunal administratif de Rennes ne changent donc à peu près rien sur le fond de la lutte contre la pollution des eaux. Et c'est heureux !

Au moment où la moitié des masses d'eau bretonnes ne respectent pas l'objectif de « bon état écologique », et où l'État se fait régulièrement sanctionner pour ses mauvais résultats dans la prévention des pollutions de l'eau, « le maintien d'un dispositif de régulation de la pression polluante est absolument indispensable ».

Camille RIGAUD,

président d'Eau & Rivières de Bretagne

## Lorient a aussi sa Foire à l'eau

Dans le cadre de l'action d'éducation à l'environnement de la ville de Lorient, l'association Eau & Rivières intervient sur le volet « eau », à destination des écoles primaires et maternelles de la ville. Cette année, dix-neuf classes ont donc pu bénéficier de trois demi-journées d'intervention pédagogique animées par Céline Robert. Dans le but de clore cette année scolaire par un temps fort, une journée de rassemblement a été organisée au domaine du Lain à Gestel.



JEAN-PAUL AUCHER, L'ADJOINT À L'ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE LORIENT, ÉTAIT LÀ POUR ACCUEILLIR LES ENFANTS.

LES PETITS DÉBROUILLARDS N'ONT PAS LEURS PARELS POUR METTRE EN ŒUVRE LE TATONNEMENT EXPÉRIMENTAL AUTOUR DE LA SCIENCE. ILS L'ONT ENCORE PROUVÉ.

COMMENT METTRE À LA PORTÉE D'ÉLÈVES DE CLASSES ÉLÉMENTAIRES, LES TRAVAUX D'ENSEIGNANTS-CHERCHEURS UNIVERSITAIRES ? L'EXERCICE EST DIFFICILE MAIS JAMAIS ININTERESSANT.

### Des animations pendant l'année scolaire

Proposée depuis quelques années aux établissements scolaires de Lorient, cette action pédagogique permet la sensibilisation de plusieurs centaines d'élèves chaque année sur la protection des milieux aquatiques et sur la préservation de la ressource (économies d'eau). Lors des séances d'animations, les élèves ont pu ainsi découvrir les cycles de l'eau naturel et domestique, la vie dans le ruisseau, les rôles des zones humides, le fonctionnement d'une station d'épuration, les gestes au quotidien pour économiser l'eau...



LES ENFANTS SE SONT RETROUVÉS LES MANCHES POUR REDONNER DE L'ÉCLAT AU COURS D'EAU.

### Le 1<sup>er</sup> grand rassemblement

Afin de clôturer l'année par un temps fort et à l'instar de la Foire à l'eau organisée depuis quatre ans par les collègues quimpérois, l'association a proposé à la ville d'être le coorganisateur d'un événement dont le but est de créer des échanges, des rencontres, d'amener les élèves à réfléchir à la question de l'eau et enfin de prolonger les

connaissances acquises tout au long de l'année. C'est sur le site d'un ancien château réhabilité, avec son espace botanique et ses espaces naturels de plusieurs hectares (ruisseaux, zones humides, bois, chemins creux, lavoirs) que la journée s'est déroulée le 24 juin dernier.

Au total, 11 classes soit près de 260 enfants ont participé à la manifestation. Sous forme d'ateliers, des petits groupes d'enfants et leurs accompagnateurs ont découvert l'eau sous d'autres facettes. En effet, d'autres associations ont été sollicitées pour l'animation des stands. Avec Marie Gauteur de l'Observatoire du plancton, les enfants ont pu observer la vie dans une goutte d'eau ; avec Éric Garcia des Petits Débrouillards, les élèves ont joué aux petits scientifiques. Des rencontres avec des chercheurs du CAREN de l'université de Rennes 1, du CEMPAMA et de l'ENSC ont également ponctué la journée. L'appui de bénévoles de l'association a permis d'enrichir ce rassemblement par des ateliers ludiques comme la pêche aux petites bêtes animée par Henri Girard, le nettoyage d'un ruisseau animé par Maurice Caignec et Marcel Le Coguic, la création de moulins, le jeu Gas-pido...

L'association souhaite aujourd'hui inscrire dans la durée ce rendez-vous annuel, fort en découvertes pour les enfants, convaincue que ce genre d'expérience positive avec l'environnement, contribuera à l'émergence de citoyens ayant des comportements plus responsables et plus respectueux de la nature qui les entoure.

Céline Robert,  
animatrice pédagogique

CAREN  
Centre armoricain de  
recherche en environnement

CEMPAMA  
Centre d'étude du milieu  
et de pédagogie appliquée du  
ministère de l'Agriculture  
et de la Pêche

ENSC  
École nationale supérieure  
de chimie

## L'eau au cœur du patrimoine

Une grande partie de ce patrimoine est en général qualifiée de petit. Ce qualificatif n'est en rien péjoratif. Il désigne ces constructions, ces aménagements qui ne peuvent être protégés comme Monuments Historiques malgré leur ancienneté parfois considérable. Ce petit patrimoine « rythme le paysage », il est étroitement lié à « l'authentique, c'est-à-dire au vécu de nos devanciers et de nos contemporains ». Il s'agit bien souvent « de ces choses qu'on ne voit pas, mais qui nous manquent lorsqu'elles sont détruites » car elles contribuent à la richesse de notre environnement.

Ce dossier porte un regard sur les marques, les traces de l'activité humaine dans les lieux marqués par la présence de l'eau, sur les constructions et les aménagements divers conçus et établis par l'homme pour utiliser, maîtriser et gérer l'eau douce sous ses différentes formes.

Depuis des millénaires, l'espèce humaine a occupé temporairement puis de manière prolongée des territoires, parties ou totalité d'un bassin versant. Elle a été confrontée à l'eau comme fourniture, comme alliée, mais aussi comme adversaire.

Les divers modes d'utilisation, de domestication de l'eau ont laissé des traces dans le paysage, dans « la nature » ; marques bien visibles et parfois structurantes, comme les aménagements d'un moulin ou le creusement d'un canal, ou cicatrices discrètes et même indiscernables pour l'œil non initié comme les rigoles d'irrigation des prairies.

### Vestiges et cicatrices

Au risque de contrarier les amoureux de la « nature », il faut rappeler que celle-ci n'existe plus chez nous depuis belle lurette dans l'acception forte du mot. Durant des siècles, les humains ont occupé, remodelé et marqué de leur empreinte les espaces les plus reculés. Si depuis quelques décennies certains lieux ont pris une allure plus sauvage, d'apparence primitive, c'est à cause d'une déprise agricole libérant une succession végétale et un cheminement de l'eau parfois considérés comme « anarchiques ». Les vestiges et les cicatrices d'une occupation et d'une gestion systématiques y sont pourtant bien visibles pour qui en est averti et sait voir.

Quand avons-nous fait notre dernière sortie le long d'un cours d'eau ?

Pourquoi sommes-nous attirés par les vieilles pierres des fontaines, des moulins, des ponts ?

Un cours d'eau, une vallée qui seraient dépourvus de toute trace construite, de tout vestige, auraient-ils le même pouvoir d'attraction, le même charme ?



COIN DE « NATURE » QUI REPREND SES DROITS ET POURTANT À GAUCHE, EN BLEU, TRACÉ D'UNE FONTAINE (COTÉ AIR PEUTEUN, UN PAYSAN ÂGÉ M'A RACONTÉ Y AVoir D'UN DARS SA JEUNESSE), DEVANT À MI-PENTE EMPLACEMENT D'UN BIEF D'ARRÔSAGE DE L'ANCIENNE PRAIRIE DE FAUCHE (EN VERT) ET À DROITE, EN ORANGE, VESTIGES D'UN PETIT MOULIN, AU PIED DES PEUPLIERS CÔTÉ LE RUISSEAU.

## Repérage de patrimoine

Lorsque vous longez les berges d'un ruisseau, d'une rivière, lorsque vous traversez une zone humide, vous rencontrez nécessairement des restes d'aménagements pour l'utilisation ou la maîtrise de l'eau. Que vous les aperceviez et leur accordiez ou non un peu d'attention dépend bien évidemment de votre information en la matière ; car, le plus souvent, ne voit-on pas ce que l'on connaît ? Ces vestiges de la gestion de l'eau à travers l'histoire méritent-ils plus d'intérêt que les générations de l'eau facile banalisée ne leur portent en général ? Voici trois témoignages pour essayer de vous en convaincre.



### L'exemple des moulins

« Quand vous voyez un manoir vous avez à proximité une chapelle, une rivière, une bonne fontaine avec le lavoir, un ruisseau, un bois, un four à pain avec son if (disparu) et un moulin... Si vous parlez breton, pas de problèmes, vous recherchez des écluses, barrages, ponts, digue (stang), étangs (lenn). Les lieux dits penalan (lann/ajones) peuvent être des penalen (bout de l'étang). Attention aux noms scluge, stang, lann, len, roudou, ou roudour et chasser, barrage, route ou chaussée, en français retenue d'eau.

Intrigué par un village cité dans la révolte des Bonnets rouges, je ne trouve pas le manoir, démolé en 1939. Il restait le moulin. Une vieille maison est appelée Milin ar stang au lieu dit Le Stang. À 1 km de ce moulin se trouve un village Lostanlen (queue de l'étang), mal nommé car il aurait dû s'appeler Penalen. Le village au-dessus s'appelle Runalen (la colline de l'étang). Ce moulin n'est cité nulle part.

Un noble voulant faire tourner son moulin l'a installé à 2 ou 3 km de son manoir en créant deux réserves d'eau. Il existe un bois dit Coat lenn (le bois de l'étang). Personne n'a vu un étang à cet endroit, mais la tradition orale est restée. Plus loin existe le lieu-dit Le gollen. Aussitôt on pense à la ruche, mais en cherchant bien on trouve koz lenn, le vieil étang ou l'ancienne pêcherie donc.

Je pense que la remise en état des anciens moulins est nécessaire, mais ne pas oublier la recherche des anciens moulins, surtout dans les communes où le remembrement n'est pas fait (sinon c'est la perte de plusieurs siècles de mémoire orale). Il faut rechercher tous les noms de lieux originaux sinon catastrophe.

Arsène Rohou.

Extraits d'un texte publié dans l'Écho des Moulins. Avec l'aimable autorisation des Amis des Moulins du Finistère.

M. Gouletquer déplore que « jamais un archéologue ne semble s'être préoccupé de considérer un bassin versant dans son ensemble, de rechercher et de faire l'inventaire méthodique des aménagements que l'homme a pu y apporter... » (dossier du n° 99, mars 1997). Nous revenons avec lui, plusieurs années après, sur la question pour tenter d'expliquer son point de vue. Quel intérêt autre que la satisfaction d'une curiosité tournée vers le passé et teintée de nostalgie un tel inventaire présenterait-il ?

Si c'est une justification de cette phrase, on peut dire que l'inventaire se justifie de lui-même : on prend un espace quelconque (ici un bassin versant) et on dresse l'inventaire de ce qu'on y connaît sur le plan archéologique, avant d'engager une prospection systématique qui vise à détecter des vestiges peu évidents. Je crois que cette idée m'est venue en voyant les minuscules installations de dérivation du Queffleath destinées à inonder les prairies.

S'il s'agit de commenter cette phrase, c'est un vrai travail de recherche et de réflexion qu'il faudrait mener à partir d'un exemple concret, avec dans l'idée (ce qui est ma conviction profonde) que le travail d'inventaire est déjà une fin en soi et qu'il engendre nécessairement une réflexion complexe. Si j'avais eu à le faire, après avoir choisi un bassin versant au hasard, je constituerais une équipe d'une douzaine de personnes pour un premier stage de terrain au cours duquel un groupe s'attacherait aux aspects historiques, un autre à l'enquête ethnographique, un troisième à l'archéologie proprement dite, tandis que la synthèse en continu relèverait d'un complexe travail de groupe, engendrant à son tour des retours



LOMEL, AU CŒUR DE LA GRANDE TRANCHEE DU CANAL DE NANTES À BREST

Les canaux sont sans conteste les éléments les plus spectaculaires du patrimoine construit lié à l'eau en Bretagne. M. Kader Benferhat s'est particulièrement intéressé à ceux-ci. Il revient avec nous sur cette passion.

Il y a plus de quarante ans, quand au double hasard d'une vie étudiante et d'une rencontre après avoir quitté mon oasis natale du sud-saharien, je me suis retrouvé au cours d'une escapade en Bretagne intérieure à Glomel, au cœur de la grande tranchée du canal de Nantes à Brest. Fascination certes, mais aussi choc et superposition d'images entre cette profusion d'eau qui brille de ses mille éclats dans les déversoirs et les minces filets qui s'écoulent dans ces oueds oubliés des crues, de mon oasis natale. Dans ce désert à la rigueur desséchante et desséchée où j'ai passé mon enfance, je ne peux oublier cette eau captée avec minutie et distribuée avec parcimonie au travers des « seguias » pour irriguer ces palmeraies et donner vie à tout, tout simplement. Voilà que je découvre cette eau, d'écluses, de déversoirs, comme pétrée d'une étreinte humaine. Le mystère d'une telle étreinte m'a poussé à en découvrir la mémoire ainsi que l'histoire de ces canaux, des lettres patentes de François I<sup>er</sup> en 1539 autorisant les Rennais à rendre navigable la Vilaine jusqu'à leur situation actuelle de nos jours ! Fabuleuse aventure humaine par l'ampleur de la tâche qui a modelé des paysages, forgé des mentalités et façonné des vies. À travers ces pages d'histoire, c'est toute l'identité de la Bretagne qui se révèle : intelligente, ingénieuse, courageuse, relevant tous les défis, ouverte, accueillante, une Bretagne où j'ai décidé de vivre et où j'ai pris racine. Une telle Bretagne, qui sait toujours se souvenir de ses futurs, ne peut abandonner ce patrimoine fluvial si chargé de mémoire, d'humanité, de vie ; elle doit lui donner, par respect pour cette mémoire collective, un nouvel avenir, une nouvelle vocation sans doute modernisée. Mais voilà, rendre vivant notre patrimoine des canaux, c'est avant tout le réintégrer dans sa fonction originelle, la navigation, et l'affecter à un usage contemporain comme support d'une dynamique économique touristique (à inscrire dans un schéma régional spécifique de développement du tourisme fluvial de l'eau et du bord de l'eau) et d'une interprétation d'un territoire, témoin de l'art, de l'histoire, de la vie des lieux dans lesquels il s'inscrit.

Le schéma régional de développement du tourisme en cours de finalisation et celui du tourisme fluvial qui lui sera associé, vont être les premières stratégies structurantes, réfléchies, pour sortir une fois pour toutes les canaux de l'oubli. Cette démarche de réhabilitation des voies navigables historiques se fait depuis des dizaines d'années à l'échelle européenne et mondiale (programme TERRA par exemple). Dans ce domaine, tout en restant seulement sur le territoire national, il n'y a qu'à aller visiter ce qui se fait dans le Nivernais, en Bourgogne, dans le Midi ou à Roubaix entre Deûle et Escaut... On a beaucoup de retard et des leçons à prendre. Et je ne souhaiterais pas que seule notre belle Bretagne tourne le dos à son patrimoine fluvial et à une telle perspective d'avenir.

Kader Benferhat est président du comité des canaux bretons et voies navigables de l'Ouest.  
6, rue Lourmel, 56300 Pontivy - site Internet : [www.canaux-bretons.net](http://www.canaux-bretons.net)

Seguias  
Canal d'irrigation à ciel ouvert, que l'on rencontre souvent dans les oasis en Afrique du Nord.

## Petit inventaire (non exhaustif) selon leur



PONT DE PIERRE VALLÉE DU DORE PLOUGUERNEVEL

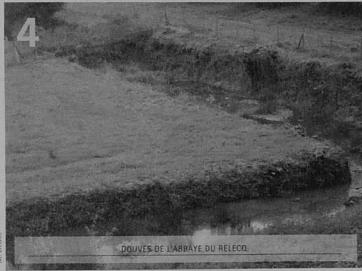


IMPLUVIUM DE LA REINE SUR LAÎTE MOLENE

ADUQUEUC DE CARHAIX SORTIE DU TUNNEL



VASTIOL DE VANNES POUR DÉRIVATION D'EAU VERS FRAISY À MILIZAC

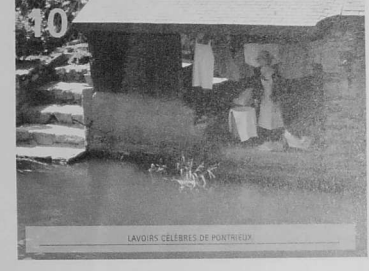


DOUVES DE L'ABBAYE DU RELECQ



PÉNICHE EN SORTIE D'ÉCLUSEE PRÈS DE FÉREAC

- 1 L'eau obstacle aux communications : le gué, le pont, le bac et ses aménagements.
- 2 L'eau gêne pour l'agriculture : les aménagements pour drainages et assèchements.
- 3 L'eau menace pour la santé : les aménagements pour drainages et assèchements de zones dites insalubres.
- 4 L'eau élément de défense : douves et fossés.
- 5 L'eau moyen de communication : rivières navigables avec aménagements, rivières canalisées, canaux.
- 6 L'eau source d'énergie : « le moteur à eau », les aménagements nécessaires du terrain pour l'installation des moulins et leurs divers usages.
- 7 L'eau breuvage indispensable à la vie humaine et animale : la source aménagée, la fontaine, le puits, le captage, l'abreuvoir, la citerne, l'adduction, l'aqueduc.
- 8 L'eau ingrédient de la vie végétale : les aménagements pour l'irrigation.
- 9 L'eau pourvoyeuse de nourriture : étangs à poissons, viviers, pêcheries, cressonnières.
- 10 L'eau élément d'hygiène, de bien-être : lavoirs, bains.
- 11 L'eau élément de préparation des plantes à fibres : bassins de rouissage.



LAVOIRS CÉLÈBRES DE PORTREUX



MAISON BOANDIÈRE OÙ A VIVU LA TRÉFÈVÈNE

« Le repérage des aménagements en matière d'eau que l'homme a pu apporter au fil des siècles dans une vallée, puis leur sauvegarde et mise en valeur ne contribuent-ils pas à l'identité de cette vallée ? »



## La mise en valeur est possible

Des collectivités (communes, communautés...), qui ont compris tout l'intérêt de la sauvegarde et de la mise en valeur, ont entrepris de réhabiliter ces éléments et les ont intégrés à des itinéraires d'interprétation balisés destinés aux visiteurs ainsi qu'aux résidents.

Il s'agit d'attirer l'attention sur des éléments significatifs, de fournir des explications afin que les passants mettent du sens dans ce qu'ils côtoient et découvrent. Un paysage est la partie visible de l'« iceberg » géographique, historique, économique...qui existe dans un lieu. Il faut aider le visiteur d'abord à voir cette partie visible et lui donner

des pistes pour ensuite découvrir et comprendre la partie invisible.

Mais le patrimoine ne devrait pas dans la mesure du possible être « muséifié » ; il serait bon que les riverains, les habitants se l'approprient en lui restituant, en lui trouvant une fonctionnalité dans leur quotidien.

Interview de Jean-Claude Le Tyrant, maire de Daoulas.

Daoulas affiche sa volonté de restaurer et de mettre en valeur son patrimoine lié à l'eau. Qu'est-ce qui vous a incité à vous engager dans cette voie, Monsieur le Maire ?

D'abord une double constatation, l'eau constituait une partie importante de notre patrimoine, or le développement de l'urbanisation l'avait rendue quasiment invisible pour les passants. Tout au long de l'histoire, les cours d'eau de Daoulas, la Mignonne, le Loïhan et le Lézuzan ont permis la naissance d'industries locales, moulins, fabriques de toile, de porcelaine, puis conserveries. Elles ont progressivement disparu, le ronronnement du Moulin du Pont a fini par s'arrêter à son tour en 1968. Daoulas a donc tourné le dos petit à petit aux rivières qui ont fait sa richesse. Les élus ont pensé renforcer les équipements autour de l'Abbaye qui fait notre réputation afin de reconquérir une image forte. Dans cette perspective, nous avons donc conçu un programme de réhabilitation des sites, avec pour fil conducteur le thème de l'eau, qui s'intitule « Daoulas à la croisée des chemins de l'eau ».

Comment avez-vous procédé ?

Depuis 1995, Daoulas a entrepris un programme d'aménagement comportant plusieurs éléments structurants articulés autour d'une thématique commune : l'eau.

Un plan de référence a été élaboré avec la participation de la population en 1996/1997. Ce plan doit redonner à l'eau toute sa place dans le centre de la cité afin de renforcer l'attractivité de Daoulas. Depuis cette époque, d'importants travaux sont intervenus, mais plusieurs réalisations doivent encore être lancées.

Pouvez-vous détailler ce qui est achevé ?

Le Moulin du Pont, qui apparaît dès 1272 dans certains écrits aux côtés de l'Abbaye, est acquis par la commune en 1998. Le bâtiment a été rénové, les machines remises en état. On en a fait un écomusée de la meunerie et de la minoterie qui accueille aussi l'association des Amis des Moulins du Finistère ainsi que l'office de tourisme. L'étang du moulin a été nettoyé, ses bords ont été aménagés, une passerelle le franchit et permet d'accéder à une fontaine réhabilitée en se rendant à la chaussée du moulin. Celle-ci était autrefois le seul lien entre les deux rives. De l'autre côté du moulin, le pont moderne a été dégagé afin que les usagers se rendent à nouveau compte qu'ils franchissent un cours d'eau. Le Moulin du Pont est donc une installation exceptionnelle en centre-bourg, offrant un cadre paysager de grande qualité.

Et les projets ?

Trois nouveaux sentiers vont voir le jour sur la commune. Le sentier de la vallée de la Mignonne partira de l'étang du Moulin pour remonter la rivière. La thématique de ce sentier sera essentiellement axée sur la gestion de la ressource hydraulique et l'entretien des rivières.

Le sentier de crête de Keranglien passera à l'ancien captage d'eau potable de Saint-Roch et remontera sur le plateau qui l'alimente. La problématique de l'eau douce et de la gestion des bassins versants constituera l'essentiel de la thématique du sentier. Un aménagement ludique, cascades et « atelier de l'eau », utilisant l'eau du captage sera à terme aménagé entre la colline de l'Abbaye et l'étang du Moulin.

Enfin, le sentier littoral de la pointe de Rosmelec qui longera la Ria de Daoulas aura pour thématique la situation des estuaires.



## À l'abbaye du Relec, on sort de l'oubli les réalisations hydrauliques des moines

Les nouveaux gestionnaires de l'abbaye, passée sous tutelle du Conseil général dans un EPCC qui gère également des sites comme le château de Trévarez ou l'abbaye de Daoulas, ont choisi d'y réhabiliter les vestiges des usages de l'eau.

Une première exposition, intitulée « Les frères de l'eau » permet au visiteur non initié de découvrir les principes du circuit de l'eau de l'ancienne abbaye. Il peut ensuite, sur le terrain, observer les restes d'une partie des équipements de l'époque.

Il faut noter une préoccupation particulière pour les enfants, ce qui n'est pas toujours le cas dans ce genre d'exposition. Un petit livret leur est expressément dévolu pour mettre les éléments de l'exposition à leur portée et les aider à mieux tirer parti de la visite. Le visiteur découvre donc le circuit hydraulique concrétisé par « l'Aqua Machina », « une machine à eau réalisée pour présenter concrètement le circuit que suivait l'eau dans l'abbaye ». Cette réalisation met en évidence le ralentissement et l'allongement du circuit de l'eau par rapport à l'écoulement naturel (étangs, douves, dérivation, aqueduc...). Photos et textes l'aident à se repérer et à faire le lien avec les lieux réels. Il est alors prêt pour la promenade de

découverte sur le terrain.

L'étang (le second du circuit hydraulique) en est la pièce maîtresse avec sa chaussée assez impressionnante et le second moulin. Les douves de drainage et de protection des jardins (et peut-être aussi à usage de viviers) retiennent encore l'attention. En ce qui concerne les aménagements liés au lavabo, aux fontaines et au premier moulin (bief, aqueducs), il faut faire un effort d'imagination autour des quelques repères existants. Depuis la fontaine de la place, encore alimentée par l'eau de la source d'origine, un coup d'œil panoramique s'offre au visiteur pour conclure la visite. Cette démarche, qui met en avant la culture (concert, exposition...) tout en essayant d'expliquer « le rapport de l'homme d'avant à un cours d'eau » est prometteuse et complémentaire d'autres démarches voisines consacrées à l'écologie des cours d'eau (Maison de la rivière) et aux moulins (Moulins de Kerouat).



L'AQUA-MACHINA DONNE UNE IDÉE DE L'INGÉNOSITÉ DÉPLOYÉE POUR TIRER PARTI AU MEILLEU DU POTENTIEL PRODUCTIF DE L'EAU.

EPCC  
Établissement Public de  
Coopération Culturelle

## L'imposture du puits comblé...

C'est le patrimoine que la perception populaire a progressivement écarté de l'eau (souterraine, notons-le) au point d'en oublier que le mot puits désigne d'abord et uniquement le trou au fond duquel l'eau est disponible, au prix d'un effort physique cependant.

La margelle, uniquement décorative, représente un véritable glissement de sens et d'objet.

De l'équipement fonctionnel trahissant parfois des préoccupations esthétiques, on est passé à l'objet « imposteur » seulement décoratif : margelle authentique ou fausse servant de vasque à fleurs (esthétique douteuse parfois « margelle en pneus »).

On note un goût répandu pour la présence de la partie aérienne d'un puits comme ornement dans le jardin. Il peut s'agir de la margelle d'un « puits authentique » déplacé (c'est-à-dire sans le véritable puits souterrain) ou assez souvent d'un pseudo-puits allant jusqu'à l'utilisation de vieux « pneus maquillés ».



© Armand Estroff

On assiste donc à la valorisation de la partie visible d'un puits jusqu'à l'absurde !

Du symbole de quoi s'agit-il alors ? Pourquoi manifeste-t-on un tel attachement à un objet le plus souvent dépourvu de sens immédiat ?

À noter que trop souvent, quand il existait, le puits véritable a été comblé en servant de dépotoir, quand il n'a pas servi de fosse septique tout simplement ! Pourquoi garde-t-on la partie aérienne lorsque le puits est bouché ?

Une margelle, authentique ou non, cristalliserait-elle une certaine nostalgie de l'eau « naturelle » ?

Il existe aussi de nombreux puits cachés surmontés d'une pompe, ainsi que des mécanismes de pompes anciennes alimentées par l'adduction moderne.

Il faut noter l'apparition d'un nouveau type de puits : une margelle qui n'est plus tout à fait uniquement décorative puisqu'elle surmonte une citerne moderne recueillant l'eau de pluie ruisselant sur le toit, dans une perspective d'économie de l'eau de l'adduction ! La présence d'une margelle retrouve-t-elle alors sa raison d'être !

Trop souvent, malheureusement, les amateurs de patrimoine construit s'attachent plus à la partie construite qu'à la partie eau de l'élément patrimonial au point d'élimer celle-ci parfois. Pourtant, ce qui fait l'intérêt de la réalisation, c'est ce tout dans lequel l'eau joue un rôle majeur.

Citerne  
À noter qu'une telle citerne est nommée en breton *pluni-plun*, ce qui se traduit par puits à pluie.

## Circulation de l'eau

Vieilles pierres, vestiges, paysage, un sujet récréatif sans doute. Et pourquoi pas, pour oublier un peu le chimique, le juridique...

Seulement récréatif ? Voire...

Si on dépasse cette apparence, et il le faut, on débouche très vite sur la question de la circulation de l'eau, de son organisation et de sa gestion dans les périodes, les siècles passés, mais aussi dans le présent. À quoi sommes-nous confrontés depuis quelques décennies au travers des remembrements, des réorganisations foncières et de l'urbanisation galopante ? À une refonte de la circulation de l'eau. Bien souvent, et contrairement à ce que faisaient nos ancêtres, on raccourcit le circuit de l'eau, on accélère sa circulation.

### L'amour aveugle... parfois

Il n'est pas possible de clore ce dossier sans soulever une autre problématique. On sait bien qu'une tranquillité certaine est nécessaire à la flore et à la faune aquatiques naturelles pour prospérer. Or celles-ci ont été souvent mises à mal par la publicité faites autour d'un élément du patrimoine construit, par la facilitation de son accès au public. Alors faut-il toujours, et jusqu'à quel point, réhabiliter, restaurer des sites ou faune et flore prenaient leurs aises et s'épanouissaient ? Voir téléchargement gratuit livret « une mare, un lavoir pour ma commune »

et du lin, irrigation, abreuvement des animaux, pêcheries, viviers, dépendaient de la ressource en eau. L'eau devait se rendre le plus utile possible avant d'être perdue en mer !

La construction du paysage en Bretagne est autant influencée par la construction du bâti et de ses lieux d'implantation que par des éléments de relief et d'écologie. Cette influence n'a été que très peu étudiée par nos chercheurs. Tout comme la conservation du patrimoine bâti ne s'est pas beaucoup intéressée à l'environnement immédiat de ces monuments.

Aujourd'hui, nombre de bureaux d'études, de techniciens de rivières... produisent des études et cartographies, zones inondables, parcelles à risque phytosanitaire, zones contributives en matières organiques... Malheureusement jamais ces cartes ne sont superposées aux éléments de connaissances plus anciens. Si c'était le cas, on découvrirait sans doute beaucoup de corrélations entre dysfonctionnements actuels et modification des circuits anciens de l'eau.

Ces éléments du patrimoine construit sont alors comme des sentinelles qui doivent nous mettre en alerte. Chaque fois qu'un lavoir (même délabré) disparaît sous un nouveau lotissement communal, chaque fois qu'une fontaine adossée au talus est comblée pour doubler la surface d'un champ, il y a lieu de penser que de nouveaux dysfonctionnements apparaîtront.

Il est heureux de constater que les meilleurs conservateurs de ce patrimoine sont bien souvent des agriculteurs eux-mêmes qui de génération en génération se transmettent cette mémoire (cf. photo couverture). De même, de plus en plus d'aménageurs urbains, élus et techniciens, se préoccupent de mettre en valeur cet héritage, et c'est encourageant.

Marcel Benot

FONTAINE DE PLEDRAN, SANS ORNEMENT, L'EAU NE SUFFIT SOUVENT PAS À JUSTIFIER LA PRÉSERVATION

L'évolution agricole de ces quarante dernières années a conduit à une diminution drastique des surfaces de prairies naturelles au profit des surfaces cultivées. L'eau est progressivement devenue l'ennemie et il faut l'évacuer. Des travaux hydrauliques accompagnent souvent remembrements et aménagements fonciers. Ils consistent à calibrer les ruisseaux, redresser les méandres, approfondir les lits, supprimer les chevelus, creuser des fossés profonds, afin de permettre de vastes opérations de drainage des zones humides et des prairies. Le circuit de l'eau en est fortement raccourci et sa pente nettement augmentée avec les conséquences négatives pour sa qualité et pour les sols que l'on connaît. L'urbanisation n'est pas en reste, des surfaces importantes sont imperméabilisées et des ruisseaux sont busés. Au contraire, les anciennes pratiques favorisaient un système inverse. Comme les usages de l'eau étaient nombreux, il fallait organiser la circulation et la distribution de l'eau tout en l'allongeant. Des activités multiples telles que : meuneries, forges, filatures, scieries, tanneries, papeteries, rouissage du chanvre

## Carrière Neiz-Vran de Saint-Evarzec

Veilleurs de rivières, sentinelles de l'environnement, les actions de terrain effectuées par ceux qui font Eau & Rivières ne manquent pas. Qu'ils soient l'œuvre d'un individu ou d'une association membre ces actes de vigilance citoyenne sont les derniers garde-fous de notre société qui consomme la planète.



Courant 2007, le préfet du Finistère a mis en demeure l'exploitant de la carrière de respecter l'arrêté d'autorisation et de mettre fin aux rejets illicites dans le ruisseau de Penalan.

Cette mise en demeure faisait suite aux nombreux dysfonctionnements constatés début 2007 par Eau & Rivières, et qui généraient la pollution du ruisseau suite aux fréquents débordements de bassins de décantation de lavage des granulats et à de nombreux déversements d'eaux de ruissellement non décantés (voir brève magazine n° 139).

### L'autocontrôle est conforme

Les associations locales, ASPF, Neiz-Vran Environnement et La Forêt Environnement s'étaient jointes à nous pour dénoncer ces infractions alors qu'un nouvel arrêté d'autorisation venait d'être pris pour le renouvellement et l'extension de la carrière, après une enquête publique bâclée. Et, comme par hasard, les mesures d'autocontrôle des eaux de rejet faites par l'exploitant étaient systématiquement conformes depuis des années, sauf que ce prélèvement était fait en amont des rejets illicites ! Et évidemment les services de l'État, qui avaient pourtant instruit le dossier d'enquête et qui avaient la compétence pour le suivi réglementaire de cette exploitation n'avaient absolument rien trouvé à redire.

Pourtant, la DDASS avait alerté à maintes reprises les collectivités sur les dépassements fréquents des teneurs en métaux lourds (fer et manganèse) à la

station de pompage de la ville de Fouesnant située 2 km en aval. Personne donc ne pouvait ignorer cette situation, sauf à penser que la main gauche puisse ignorer la main droite ?

### Question de moyens ?

Ce dossier montre de toute évidence qu'il a fallu l'intervention des associations pour faire bouger les choses. Courant mai, nous avons assisté à une nouvelle réunion du Comité de liaison et d'information de la carrière, avec la présentation des travaux effectués par l'exploitant pour remédier à ces pollutions. Dommage que le responsable de la DRIRE présent ait cru devoir botter en touche. Ce n'était selon lui qu'un événement ponctuel lié à des pannes de pompes sur le bassin de décantation. Ce qui expliquerait le silence des services de l'État ! Sauf que nous avions constaté sur plusieurs mois ces rejets chroniques, dont la majorité passaient directement dans le ruisseau par une échancre largement ouverte dans le bassin de décantation, échancre qui n'était pas là par hasard.

Le rôle de sentinelle de l'environnement est donc plus que jamais une nécessité pour les associations de protection de l'environnement qui ne doivent pas se reposer sur une Administration aux moyens d'investigation limités.

André Péron

Correspondant local Eau et Rivières à Fouesnant

## Faire vivre la consultation

Le dossier du précédent numéro de votre magazine préféré consacrait son dossier à la consultation sur l'eau. Depuis le 15 avril et jusqu'au 15 octobre, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne consulte les habitants sur le projet de SDAGE. Eau & Rivières de Bretagne a analysé ces documents, et a commencé la promotion de cette consultation en distribuant des questionnaires et en faisant partager son point de vue à diverses occasions... Tour d'horizon.

### Les débats publics

Les débats publics sont les réunions publiques, conférences, ateliers, etc. où un représentant d'Eau & Rivières intervient, éventuellement aux côtés d'autres personnes (Fabrice Nicolino, André Pochon, Pascale Logel...). Des supports audiovisuels permettent en général d'introduire le débat. L'association y présente un état des lieux en Bretagne, ce que présente le SDAGE, ce qu'en pense l'association, et enfin ce que nous proposons. Pour rendre plus accessibles les choses, nous avons retenu huit thèmes : pesticides, marées vertes, phosphore, le prix de l'eau, les zones humides, les nitrates, les poissons migrateurs et la rareté de la ressource.

### Les stands

Les occasions sont nombreuses pour les bénévoles et salariés de participer aux manifestations « de plein air » : marchés, salons bio, foires aux plants, festivals... Lors de ces moments conviviaux, les flâneries se transforment fréquemment en véritables discussions sur le projet de SDAGE !



### La pétition d'Eau & Rivières

Outre la possibilité de vous procurer des questionnaires et le dossier de la revue sur la consultation, ces manifestations sont l'occasion pour les visiteurs de signer la pétition de soutien des dix mesures prioritaires d'Eau & Rivières pour l'amélioration du SDAGE Loire-Bretagne. Rappelons-les :

1. Supprimer l'utilisation de tous les détergents contenant des phosphates au plus tard en 2010.
2. Protéger intégralement l'ensemble des zones humides, d'intérêt majeur ou banales.
3. Systématiser pour les aménagements publics et collectifs la récupération des eaux pluviales et la réduction des surfaces imperméabilisées.
4. Développer des politiques d'économies d'eau en préalable à toute création de barrage.
5. Protéger et remettre en service chaque année au moins cinq captages abandonnés dans chaque département.
6. Réduire d'un tiers les apports de nitrates à l'amont des baies envahies par les marées vertes avant 2015.
7. Mettre en œuvre des systèmes d'agriculture durable sur au moins 30 % des périmètres d'alimentation des captages et, en zone vulnérable, réduire le cheptel au moyen d'aides publiques.
8. Engager dans chaque département un programme de réduction de l'utilisation des pesticides afin d'atteindre l'objectif de - 50 % fixé par le Grenelle de l'environnement.
9. Restaurer le paysage bocager et inscrire sa protection dans les documents d'urbanisme pour préserver la biodiversité.
10. Appliquer, enfin, le principe « pollueur-payeur » aux pollutions diffuses dues aux pesticides et aux nitrates.

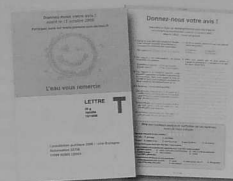
### Nous sommes passés par ici...

**En Ille-et-Vilaine**  
Stand le 17 mai à BETTON (La belle rando Decathlon)  
Débat public le 5 juin à BRUZ (Ecole des métiers de l'environnement)  
Stand le 14 juin à RENNES (Fête du Canal du Saint-Martin)  
Stand-expo les 3 et 4 juillet à SAINT-AUBIN DU CORMIER  
et les 5 et 6 juillet à BAZOUGES-LA-PEROUSE (Busdeluxe / Yann Lestrat)

**Dans le Finistère**  
Débat public le 3 avril au RELECO-KERHUON (Ateliers scientifiques p'tits deb)  
Conférence le 24 avril à BREST (Fabrice Nicolino)  
Conférence le 25 avril à TREGUNC (Fabrice Nicolino)  
Stand les 26 et 27 avril à RIEC/BELON (Foire bio)  
Stand le 2 mai à LANDERNEAU (Elorn en Fête)  
Stand le 1<sup>er</sup> juin à LANNILIS (Marché festif)  
Stand le 1<sup>er</sup> juin à PONT-L'ABBE (Rivière en fête)  
Débat public et stand le 16 juin à ROSPORDEN (Ioures de l'Aven)  
Débat public le 18 juin à LANNILIS  
Stand le 22 juin à PLOUGONVELIN (Carrefour du développement durable)  
Stand les 17 et 18 juillet à CARHAIX (Vieilles Charrues)

**Dans les Côtes-d'Armor**  
Stand les 10 et 11 mai à LA ROCHE-JAGU (Fête du jardin)  
Stand le 18 mai à BELLE-ISLE-EN-TERRÉ (Fête du jardin au naturel)  
Débat public le 11 juin à SAINT-BRIEUC  
Débat public le 9 juillet à DINAN  
Stand le 20 juillet à LANVOLLON (Rand'eau)

**Dans le Morbihan**  
Débat associatif le 26 avril à VANNES  
Stand le 24 mai à GESTEL (Fête de la nature)  
Stand le 25 mai à REMUNGOL (Un dimanche dans les jardins d'Ewen)  
Débat public le 30 mai à GESTEL  
Débat associatif le 6 juin à VANNES  
Débat public le 16 juin à BELLE-ISLE-EN-MER (Université du temps libre)  
Débat public le 20 juin à LA-ROCHE-BERNARD  
Débat public le 25 juin à VANNES



### LE questionnaire

Un questionnaire par foyer, déposé dans les boîtes aux lettres avec réponse prépayée, c'est bien ! Ne bouddonnez pas notre plaisir. Encore fallait-il ne pas avoir d'autocolants STOP LA PUB ! Encore fallait-il faire le distinguo entre les liasses de pub qui nous inondent ! Encore fallait-il n'avoir qu'un seul avis à donner par foyer ! Allez, pour les plus malheureux, Eau et Rivières assure une seconde chance, en distribuant sur ses stands LE questionnaire qui vous a fuit... venez le chercher avant le 15 octobre.



### ...nous passerons par là, entre autres

**En Ille-et-Vilaine**  
Stand 10, 11 et 12 octobre à GUICHEN (Ille-et-Bio)

**Dans le Finistère**  
Stand 11 octobre à SAINTE-MARINE & QUIMPER (Fête de l'eau)

**Dans les Côtes-d'Armor**  
Stand 03 août à PLANGUENOUAL (Ecofestival)  
Stand 13 et 14 septembre à MUR-DE-BRETAGNE (Biozone)  
Stand le 5 octobre à PEDERNEC (Fête de la courge)

**En Loire-Atlantique**  
Stand le 30 août à CHATEAUBRIAND (Fête de l'eau)

Micro-trottoir \*\*\* Micro-trottoir \*\*\* Micro-trottoir \*\*\* Micro-trottoir \*\*\* Micro-trottoir \*\*\* Micro-trottoir \*\*\* Micro-trottoir \*\*\* Micro-trottoir \*\*\*  
De nombreuses réactions ont déjà pu être recueillies à l'occasion de ces manifestations. Contents, outrés, mitigés, les consultés ne sont pas avares de commentaires... Extraits :  
Ils nous prennent vraiment pour des imbéciles en nous demandant si on est prêts à payer plus, quand on voit déjà le prix de l'eau, il n'y a qu'à faire payer les pollueurs !  
Dommage que la livraison du document arrive en même temps que les pubs, moi je crois bien que j'ai tout mis à la poubelle...  
La prochaine fois ils devraient lui donner l'allure d'un document plus officiel, vous savez genre la déclaration d'impôt !  
Pourquoi ils dépensent autant d'argent là-dedans alors que les dés sont pipés ?  
Moi je crois que j'aurais préféré un sondage en bonne et due forme SOFRES et tout le tralala, c'est bien plus fiable statistiquement !  
C'est quand même bien d'être consulté de temps en temps...

## Région - Assemblée Générale 2008

L'AG d'Eau et Rivières s'est donc déroulée cette année à Daoulas. Une promenade de découverte en bord de ruisseau proposée le matin a connu une maigre participation. Monsieur Le Tyrant, maire de Daoulas, nous a accueillis et nous a expliqué l'intérêt manifesté par la municipalité pour l'eau (voir aussi p 16).

La partie statutaire de l'AG a été rondement menée. L'auditoire, moins nombreux qu'on pouvait l'espérer, ne s'est pas beaucoup manifesté. La routine était malheureusement perceptible. Deux intervenants ont ensuite occupé l'attention du public : Jean-Yves Kermaecq, président de l'APPMA de l'Elorn et Sébastien Genest, président de FNE qui rassemble de nombreuses associations, dont la nôtre.

Le premier qui fut aussi le premier salarié d'Eau et Rivières à l'époque ou elle s'appelait encore l'APPSB a exposé l'historique et l'action de son association. Il a ainsi fait revivre la longue lutte pleine d'aléas mais ponctuée d'avancées pour l'arrêt de la dégradation des cours d'eau et des zones humides.

Le second a présenté et explicité le rôle joué par FNE dans le Grenelle de l'environnement. Il a insisté sur l'importance de la reconnaissance de FNE par l'Etat comme l'un des interlocuteurs à part entière et a plaidé pour que sa Fédération assume pleinement ce rôle malgré les frustrations ressenties. L'auditoire n'a pas semblé entièrement acquis à cette position. A l'issue de cette AG, Jean-Marie Béghin a quitté les fonctions de secrétaire général et d'administrateur de l'association. Nous le remercions chaleureusement pour quatre années de contribution très active. Suite à ce départ, le conseil d'administration du 7 juin a élu Martine Gerdil au poste de secrétaire et Matthieu Gillois à celui de vice président.

## 22 - L'eau, un thème riche dont on ne se lasse pas !

Fin novembre 2007, les quarante-deux élèves de CE2 de l'école du bourg de Ploumagoar ont passé trois jours au CRIR de Belle-Isle-en-Terre. Avec deux animateurs dynamiques et compétents, ils ont adoré découvrir la pêche en rivière, fabriquer des moulins, étudier les cycles domestique et naturel de l'eau, jouer à « gaspido »...

De retour en classe, ils ont prolongé ce travail par une lecture en réseau autour de l'eau, par une partition musicale à partir de bruits d'eau (à l'aide d'un intervenant en musique) et un travail d'expression corporelle sur cette partition, par la création d'un conte autour de ce thème... Ce qui donna lieu à un spectacle en fin d'année.

Enfin, toutes les connaissances ont été regroupées dans une exposition présentée dans le hall de l'école, à laquelle ont été conviés les parents et les élèves des autres classes armés d'un questionnaire adapté à chaque tranche d'âge. On trouve dans cette exposition un système pour reproduire le cycle de l'eau, des maquettes, des schémas, des textes, une machine à vapeur, et même un aquarium rempli de boue, et des bottes de poupées pour comprendre le phénomène des « mange-bottes »...

Une bonne façon d'illustrer que les séjours en classes transplantées sont porteurs d'une dynamique qui se prolonge toute l'année. C.Gic. et SL



MAQUETTE IMAGINÉE PAR LES ÉLÈVES DE CE2 POUR ILLUSTRER LEUR PÊCHE À PIED À BELLE-ISLE-EN-TERRÉ

APPMA  
Association Agréée pour la  
Pêche et la Protection des  
Milieux Aquatiques

FNE  
France Nature Environnement

APPSB  
Association pour la Protection  
et la Promotion des Salmouids  
en Bretagne

## 22 - Projet de centrale thermique en zone humide à Ploufragan

Selon l'annonce du préfet le 18 juin, pour parer à une annulation par le tribunal administratif, GDF retire son dossier de demande d'autorisation d'exploiter une centrale thermique gaz-fuel à Ploufragan, car l'étude d'impact ne tenait pas compte de la zone humide dont l'existence a été révélée par le Collectif Urgence Réchauffement Climatique. Un dossier complété, déposé fin juillet prochain, fera l'objet d'une nouvelle enquête publique en septembre. GDF persiste à vouloir détruire 3 ha de zone humide, à la source du Gouëdic, et va proposer des « mesures compensatoires » qu'il n'a pas encore divulguées.

En effet, le marché de l'électricité étant désormais ouvert à la concurrence, GDF souhaite coûte que coûte s'en tailler une part. Les pointes de consommation et le « risque de panne » ne sont que le prétexte pour construire une centrale surpuissante fonctionnant bien au-delà des périodes de pointe. Que l'on en juge : EDF a supprimé la possibilité pour les particuliers et les professionnels de souscrire des tarifications « effacement jours de pointe » qui avaient fait la preuve de leur efficacité, mais... qui diminuaient les ventes d'électricité. Le combat continue... ALG

LE COLLECTIF URGENCE  
RECHAUFFEMENT  
CLIMATIQUE (CURC 22)  
4 bis, rue des Anémonts  
22440 PLOUFRAGAN  
02.96.78.08.98  
curc22@free.fr

## 22 - Les piscicultures victimes du mauvais état des eaux

Tous les ans, au printemps, même scénario : les fortes pluies lessivent les sols qui viennent d'être « arrosés » de pesticides et vont enrichir les cours d'eau de ces poisons. Résultats : un véritable cocktail de pesticides dans les eaux bretonnes, qui dégradent la qualité des eaux, ce qui est loin d'être sans conséquences pour les pisciculteurs, preuve en est.

Au printemps dernier, une pisciculture, située sur le bassin versant du Trieux à Kerpert, a perdu près d'un millions d'alevins en raison de la mauvaise qualité des eaux. Des analyses réalisées ce printemps montrent la présence de vingt molécules différentes dans l'eau alimentant les bassins, dont le fameux glyphosate et l'AMPA son produit de dégradation ! La présence de toutes ces molécules à des concentrations parfois élevées a obligé la pisciculture à investir dans un système de traitement par ozonation. Et c'est encore loin d'être suffisant !

Sur le même bassin versant, dans une pisciculture située à Plésidy, les truites fario sont les victimes d'un champignon. Conséquence : au printemps 2007, sur la 1,3 tonne de poissons qui lui restait, la pisciculture a perdu 500 kg de truite ! Le champignon est provoqué par le stress que les poissons développent en raison d'une mauvaise qualité de l'eau. Vivement le bon état des eaux !... AH

## 29 - Fouesnant et les pesticides : tout vient à point

Le groupe de militants d'Eau & Rivières mène une action contre la banalisation des désherbants dans une commune réputée pour la qualité de son environnement (pavillon bleu !). Depuis trois ans, plusieurs rencontres avec le maire de la commune ont permis de poser le problème et d'envisager ensemble des améliorations. La commune s'est d'ailleurs engagée à ne plus utiliser de pesticides. Elle a remplacé ses moyens d'actions par du désherbage mécanique, thermique, le paillage, ainsi qu'une plus grande acceptation de la végétation spontanée. Reste le problème des particules qui souvent méconnaissent la réglementation ; c'est dans ce contexte que l'an passé un inventaire des infractions a été réalisé par l'un des membres de l'association, André Perron pour ne pas le citer. Il a permis de constater une centaine de cas pour lesquels, chaque fois, une information individuelle a été faite par l'entremise d'une affichette dans la boîte aux lettres et/ou d'une information verbale. Cette année, la démarche sera reconduite et élargie à la

Communauté de Communes, et services techniques, voire police municipale, compléteront l'information. AC

## 29 - Extension de Port-La-F' pas si exemplaire que ça

Le nouveau bassin de 7000 m<sup>3</sup> de Port-La-Forêt a été réceptionné, nous apprenait la presse régionale du mois de juin, il permettra de fixer les Riou, Le Cam... et leurs bolides de 60 pieds et plus. « L'environnement n'a pas pâti de cette extension » titrait l'une des manchettes. Les 120 000 m<sup>3</sup> de matériaux déblayés ont trouvé preneur grâce à « l'esprit coopératif des habitants », nous apprend même l'un des journalistes. Évidemment, côté Eau & Rivières on n'a pas tout à fait la même vision des choses. En ce qui concerne la gestion des matériaux de déblais du chantier, on aurait même envie de dire que c'est tout le contraire, puisque la plupart ont échoué à Saint-Yvy, en bordure de voie express, sur ce qui s'apparentait à une zone humide cultivée en maïs ! Et que penser de la calamiteuse expérience de la zone humide de Rosperden, dont le remblaiement a été stoppé in extremis par notre intervention en octobre dernier. Tout cela est la conséquence d'une Administration incapable de faire appliquer les prescriptions imposées par le préfet au moment de la délivrance de l'autorisation de travaux. AP



DANS CE DOSSIER FINANCÉ PAR DE L'ARGENT PUBLIC NOUS AVIONS MIS EN GARDE SUR CE RISQUE DE DÉFAIRE.

## 29 - SNCF : tout est possible, même la pollution des eaux !

Des militants de l'association ont constaté ce début de printemps sur des affluents de l'Odé que le désherbage chimique des ballasts a été fait sans précautions, et sans respecter la réglementation qui interdit l'application de pesticides sur et à moins de 5 m des cours d'eau. Chaque franchissement de ruisseau ayant



été systématiquement arrosé de pesticides. C'est au moins le cas pour quatre ruisseaux de la commune d'Érgué-Gaberic que traverse la ligne Quimper-Lorient. L'association a immédiatement saisi le SRPV chargé de l'application de ces arrêtés et espère donc que des procès-verbaux seront dressés pour chacune des infractions constatées. La SNCF, capable de prouesses technologiques pour gagner quelques minutes en gare, est toujours incapable de respecter la réglementation et la qualité de l'eau, et ce en dépit des engagements forts qu'elle affiche sur son site en matière de préservation de l'environnement en général et de l'eau en particulier... notamment dans la rubrique traitant du désherbage des voies ferrées. Point positif tout de même, la publication dans la presse de cette affaire a permis une prise de contact avec la direction régionale de la SNCF qui a promis de nous rencontrer prochainement pour nous exposer ses solutions aux problèmes. AC

### 29 - Lycée en chantier

Prenez un grand lycée brestois, l'Amiral Ronarc'h, avec à l'intérieur, la chose n'est pas courante, une zone humide et un ruisseau... Prenez une équipe pédagogique et des élèves motivés par une activité qui sort de l'ordinaire... Prenez une semaine du mois de juin, de celles qui sentent bon les vacances et (moins bon ?) les examens...

Tout ça vous donne un chantier d'une semaine au chevet d'une petite zone humide souillée par des années d'abandon, envahie par des déchets, étouffée sous les saules et le lierre. Ce chantier, fait avec enthousiasme et bonne humeur, vient clôturer une série d'interventions réalisées avec le soutien financier du Syndicat de l'Élorn dans quelques collèges et lycées du territoire du SAGE. MR

### 35 - Talutage

Souvenez-vous, au dernier colloque intervenait Thierry Guéhenneuc, au sujet du talutage à la charrue forestière. Une démonstration a eu lieu en février à Romillé sous l'impulsion de la Communauté de Communes du Pays de Bécherel. « L'idée est de réussir à lever des talus sans recourir à l'usage onéreux et lourd de la pelleteuse. Je me suis inspiré des labours en planche et autres billons réalisés autrefois sur terrains humides par les agriculteurs et forestiers. Avec Philippe Roland, nous avons recherché une charrue forestière, pour mettre au point cette technique permettant de lever des talus de 0,7 m à près de 1 m de haut. » Pas question de mettre de paillage plastique sur ces talus : il faut les planter et les pailler avec de la paille de lin ou de céréales. Dans deux ans, quand la paille sera décomposée, les plants seront bien installés et une couverture végétale herbacée protégera le talus. Dans la

journée, nous avons réalisé 600 m de talus de ceinture de fonds de vallées et conclu l'après-midi en rénovant 200 m d'un ancien talus épuisé sur lequel ne restaient que trois chênes décharnés. Avant même de chercher à créer des emprises nouvelles, il y a un travail énorme de rénovation d'anciens talus épuisés... CG

### 35 - Pas une chaise de libre

Il n'aurait pas fallu un curieux de plus mardi 20 mai ! La soirée d'information thématique sur le compostage et la méthanisation a fait le plein à Rennes. Mélanie Chauvin, chargée de mission à l'ADEME, a pleinement satisfait les participants. Une assemblée renforcée par les riverains de la plate-forme de compostage de La Bouexière... Si la réglementation sur le compostage est aboutie, ce n'est pas encore le cas pour ce qui est de la méthanisation. En effet, les normes sont issues d'un consensus professionnel, ce qui implique un certain développement de l'activité au préalable. Pour ce qui est des contrôles, c'est à l'exploitant de faire procéder à des analyses. De son côté, la DGCCRF peut faire des contrôles. CG

### 35 - Point-Clos ou la malédiction contemporaine

L'association Sauvegarde de Brocéliande a appelé Eau et Rivières ainsi que Bretagne Vivante à la rescousse. Le SMICTOM a commencé les tranchées de drainage de site d'enfouissement des ordures ménagères. Nous avons bien eu vent du dossier, mais sans en connaître la situation écologique. C'est effrayant. Le site patauge, et ce n'est pas dû à la pluviométrie exceptionnelle, comme en témoigne la flore. Le projet d'enfouissement est en tête de bassin alimentant le Lac au Duc de Ploermel. Point de vue faune, des espèces protégées intégralement sont présentes dans le périmètre voué au comblement par les ordures. Le Grand Bassin de l'Oust a pu constater l'existence d'une zone



SRPV  
Service régional de protection  
des végétaux

ADEME  
Agence de l'environnement  
et de la maîtrise de l'énergie

DGCCRF  
Direction générale  
de la concurrence,  
de la consommation et  
de la répression des fraudes

SMICTOM  
Syndicat Mixte Intercommunal  
de Collecte et de Traitement  
des Ordures Ménagères

humide non signalée lors de notre inventaire de 2005 en raison de son éloignement d'un cours d'eau ! La sortie de la carte géologique est mystérieusement bloquée au BRGM depuis 2005. Le volet biologique de l'étude, réalisé par Marcel Lacour, indique qu'il y a des vaches et des cochons aux alentours, mais qu'une recherche des batraciens n'était pas nécessaire. Mais ou va-t-on ? CG

### 35 - Découverte d'un paradis perdu

Il existe quelque part au sud-ouest de l'Ille-et-Vilaine, une terre perdue où le Morbihan tente une sorte d'enclave ; un espace de plusieurs centaines d'hectares ou un affluent de l'Aff marque la frontière entre les deux départements. De part et d'autre de ce cours d'eau, nous venons de découvrir une rareté : une succession de prairies naturelles humides absolument remarquables où poussent une multitude d'espèces d'orchidées (rarissimes pour certaines) et où se reproduit notamment un papillon aujourd'hui très menacé, le damier de la suceuse. Aux alentours, on sent la menace grandir. La tentation de voir ce paradis se transformer en océan de maïs excite quelques productivistes locaux. Déjà, quelques parcelles ont subi drainage et traitement... Une démarche discrète vient d'être engagée afin de sauver ce site exceptionnel complètement inconnu jusqu'alors de la communauté



naturaliste. Espérons qu'elle aboutisse... MR

### 56 - Un Agenda 21 pour Cap L'Orient

La charte environnement de Cap L'Orient avait été signée pour cinq ans (2002-2007) après un long travail entre élus, services techniques et associations, dont Eau & Rivières. Après son évaluation, ce sont les enjeux de l'Agenda 21 qui seront déterminés à partir de fin 2008.

Un Agenda 21 se construit avec tous les acteurs du territoire, et repose sur les trois piliers du développement durable (écologie, économie, social et solidaire). Les citoyens actifs à travers les associations sont donc tout désignés pour contribuer à cette réflexion.

Une trentaine d'associations se sont retrouvées sur ce sujet depuis février, avec le soutien technique du Crisla. Objectifs : mobiliser la réflexion des adhérents de chaque association, produire une réflexion inter-assocative, et obtenir des élus une participation au Comité de pilotage de l'Agenda 21.

En interne, Eau & Rivières a organisé deux réunions de ses adhérents sur Cap L'Orient, où ont été abordés principalement qualité de l'eau, éducation à l'environnement et au développement durable pour tous les publics. Dossier à suivre cet automne. EM

### 56 - Restons calmes

En cette fin de printemps, pour cette dernière journée d'entretien des ruisseaux, les bénévoles d'Eau & Rivières étaient une bonne quinzaine, tous joyeux avec la satisfaction du travail bien fait le long de ces 5 km de petits ruisseaux, du Scave, un affluent du Scorrif, en tête de bassin versant avec ces zones humides si caractéristiques. Il faut dire que depuis le mois de septembre, quel travail le long des ruisseaux, véritable livre ouvert sur les ruisseaux et zones humides : retenues d'eau sur le lit même des ruisseaux, transformation de magnifiques méandres en lignes droites, décharges sauvages avec vieux pneus et débris divers, sans oublier les nombreuses zones drainées avec tout de même quelques magnifiques zones préservées.

Revenons à cette dernière journée : alors que tout le monde s'affairait à dégager le ruisseau obstrué (dont le seul tort était de couler au pied d'un talus en contre-bas d'une superbe zone humide très convoitée), un excité, installé sur un gros tracteur, est venu nous interpellé très vertement, une chance nous n'étions pas sur ses terres. C'est lui qui, toujours en quête de quelques mètres supplémentaires pour ses plantations de maïs, avait poussé les remblais dans le ruisseau et de plus, chez le voisin. C'est stoïques (presque) que nous avons subi une bordée d'insultes et récriminations diverses du travailleur de la terre, que nous, nettoyeurs de ruisseaux, ne pouvions pas comprendre... restons calmes ! JPA



EFFECTIVEMENT, SANS DOUTE DIFFICILE DE FAIRE PARTAGER LE BONHEUR DE VALONS DANS UN RUISSEAU À LA LUMIÈRE RETROUVÉE... CAR ILS ÉTAIENT BIEN LÀ !

BRGM  
Bureau des Ressources  
Géologiques et Minières

Crisla  
Centre de Recherche,  
d'Information et de Solidarité  
avec les peuples d'Afrique,  
d'Asie et d'Amérique latine

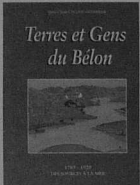
### L'Or Bleu, An aour glaz ou le lin au Pays de Landerneau-Daoulas



Une fois n'est pas coutume, cet or bleu-là, n'est pas notre or bleu dont vous rebat les oreilles dans ce magazine, mais cette belle fleur de lin, dont la culture et la transformation étaient une activité florissante en Basse-Bretagne il y a plus de deux siècles. La sortie de ce livre s'est faite dans le cadre des manifestations organisées autour du lin en 2005 en Pays de Landerneau. Tout savoir sur le lin ? Ce serait bien prétentieux. Mais cette édition permet d'en savoir un peu plus sur ce qu'était le lin au XVIII<sup>e</sup> siècle sur notre territoire : de la graine (qui venait de la Baltique par le port de Roscoff) à la toile tissée par les tisserands disséminés dans la campagne, en passant par les maisons buandières ou « kanndi ». Pour donner naissance à cet ouvrage, les bénévoles de l'association Dourdon ont mené un travail de recherche pendant plus de trois ans dans les différentes archives locales. Ce magazine n° 144 consacré au patrimoine était l'occasion d'un clin d'œil car ces « kanndi », à l'instar des moulins, avaient et ont toujours les pieds dans l'eau.

Édition : Dourdon, 29€  
Contact :  
dourdon@landernauz.org  
Site internet :  
dourdon.info.fr  
Auteurs : André Le Gall-Sauquet, Jean-Luc Richard, Marie-Louise Richard, Yves-Pascal Castel, Louis Chiari, Jean-Yves Choquer, Louis Elégat, André Levy.  
Édition reliée couleur avec jaquette

### Terres et Gens du Bélon 1789 – 1920 Des sources à la mer



Marie-Claude Colliou-Guermeur  
Préface de Fanch Postic du Centre de recherche breton et celtique à qui nous empruntons l'essentiel de sa présentation. « *A première vue, ce livre [rédigé par une fidèle d'Eau & Rivières] est un inventaire, mené pas à pas, de village en village avec un constant souci du détail. Il en résulte un précieux document sur l'histoire sociale et économique de toute une partie de la Cornouaille, sur ses permanences ou ses profondes mutations. Mais le livre de Marie-Claude est aussi une invitation à la promenade à travers des paysages sans cesse renouvelés qui, au-delà d'une apparente sérénité à peine distraite par les pas de quelque randonneur ou pêcheur, nous entraîne très vite dans un voyage dans le temps. Et si une rivière apparaît souvent d'abord comme une frontière, c'est aussi, et peut-être surtout, pour les habitants des deux rives [du Bélon], pour ceux de la source et ceux de l'estuaire, un lien qui les unit fortement.* »

Publié à compte d'auteur,  
29 €, 250 pages

### Coccinelles, primevères, mésanges... La nature au service du jardin



Denis Pépin et Georges Chauvin  
Une rubrique « à lire » sans au moins un livre des éditions Terre Vivante ne serait pas sérieuse, c'est en tout cas ce que l'on en dit à la rédaction. Alors voici : on les juge « mauvaises » avant de les connaître, pourtant la faune et la flore sauvages présentent de nombreux intérêts pour l'équilibre biologique d'un jardin. Véritables petits aides-jardiniers, elles soignent la terre, l'enrichissent, favorisent la biodiversité... et en définitive s'avèrent indispensables. Utilité au jardin, portraits d'espèces à accueillir, aménagement d'abris... Ce livre vous en dira long sur les hôtes spontanés du jardin et la façon de les accueillir.

300 pages, 27 €  
Éditions : Terre Vivante

### Le blaireau et l'homme Pour une cohabitation pacifique



Face au vif succès rencontré par la précédente édition, le réseau France Nature Environnement a sollicité de nouveau la Fondation Nature & Découvertes qui a renouvelé son soutien financier pour rééditer cette brochure. Le réseau Nature de FNE en a profité pour enrichir l'ouvrage de huit pages supplémentaires consacrées au recensement de l'espèce en donnant notamment plus d'infos sur les affûts et le comptage et en proposant des fiches enquête. L'objectif de cette large diffusion est toujours d'inciter le monde agricole à relativiser les dégâts attribués au blaireau et à recourir aux moyens de prévention plutôt qu'à la destruction d'une espèce dont la situation n'est pas florissante. « *L'expansion urbaine, les modifications du paysage et les dérangements de toutes sortes ont conduit l'animal à se réfugier dans les derniers habitats préservés, où il n'est toutefois pas à l'abri de la chasse ou de la mortalité routière.* »

Collectif  
32 pages, gratuit  
(+ frais de port)  
Éditions FNE-réseau Nature  
nature@foc.asso.fr

### Mémoire de farines animales

Suite à l'épidémie d'ESB, l'Union européenne avait, depuis 2000, interdit l'incorporation de farines animales à l'alimentation du bétail. Guillaume Roué, vice-président des producteurs français de porcs, « bien connu » de nos services (comme on dit dans les commissariats !), milite ardemment auprès de Bruxelles pour que cette interdiction soit levée (*Le Monde* du 8 mai 2008). Pour ce faire, il n'hésite pas à emprunter des arguments très écologiques : « *Il faut gérer au plus près les denrées et ne pas gaspiller de source d'énergie.* » D'autant plus que « *le cochon est un omnivore qui, ces dernières années, a été rendu végétarien.* » Pour éviter le cannibalisme animal, Guillaume Roué propose que les porcs n'aient droit qu'aux farines de volailles et les volailles qu'aux farines de porcs. On peut imaginer que poissons, moutons et chevaux aient le droit aux deux. Quant aux ânes, Guillaume Roué n'en dit rien. S'il cherche un titre pour son mémoire, il pourra toujours s'adresser aux ayants droit de la Comtesse de Segur.

### Nouveaux nez

La Communauté de Communes de Sarrebourg (Moselle) va recruter quarante « nez » pour détecter les mauvaises odeurs émanant du centre d'enfouissement de Hesse (*Le Monde* 17/06/08). Quelques Bretons de la région de Lamballe, au nez déjà bien rodé, seraient prêts à se porter volontaires.

### Bouffe à deux vitesses

Lors d'un conseil municipal, le maire de Plouha (22) a justifié l'extension-régularisation d'un élevage porcin de 3 709 équivalents animaux en déclarant « ce type d'élevage est nécessaire car il permet de nourrir des populations à moindres frais » (*Le Télégramme* 24/05/08). Dans la foulée, le conseil municipal a voté un avis favorable, malgré un bémol de sept abstentions. Ces sept abstentionnistes font sans doute partie de ceux qui souhaiteraient être nourris à grands frais. Cochon ou Fauchon, faut choisir !

### Par ce qu'on le vaut bien

Pour faire suite à nos observations déposées lors de l'enquête publique sur le « Plan de prévention du risque inondation du bassin de la Seiche et de l'Isse », la DDE a pris la peine de nous adresser en retour un courrier... Dans un premier temps, ce courrier nous a surpris et amusés. Lire, en effet, dans un courrier adressé à notre association que nous aurions contesté « *les références topographiques concernant notre terrain* » et qu'il nous faudrait en conséquence « *un levé topographique effectué par un géomètre expert dont les cotes altimétriques seront rattachées au NGF 69* » nous a tout d'abord interloqués. Mais la première surprise passée, ce courrier nous a inquiétés : En effet, la déposition d'Eau & Rivières posait un certain nombre de questions et de problèmes liés au risque d'inondations. Des observations non *nimby* mais au service de la collectivité, du bien public, qui nous semblaient devoir être examinées et mériter réponses circonstanciées. En tout cas, un peu mieux qu'un courrier circulaire.

### Nouvelle recette bretonne pour un développement durable des ulves

La laitue de mer sauce lisier  
Prenez une Région type Bretagne avec de belles baies sablonneuses  
Faites de l'agriculture et de l'élevage intensifs et sur-fertilisez vos champs  
Le jus nitraté, via les rivières, enrichit le milieu marin.  
En général, la pousse de la laitue est bonne.  
Laissez échoeur sur les plages.  
Quand les volumes sont suffisants (quelques dizaines de milliers de mètres cubes), faites récolter de préférence par la collectivité publique.  
Prenez une marmite, genre usine à gaz.  
Mettez-y laitue et lisier. Pour agrémentez, ajoutez fumier et déchets verts. Mélangez le tout et laissez mitonner.  
Vous obtenez de l'énergie, de l'engrais et d'autres joyeusetés.  
Retour sur investissement assuré.  
Bon appétit.  
Signé : Chef Agricole Bizenusus.  
PS : avec le réchauffement climatique, la pousse d'hiver sera assurée.





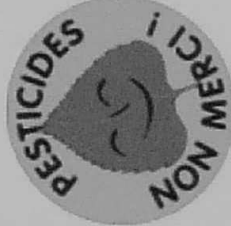
**ROUNDROPE  
DESHERBANT**

FICHE

n°1

# Vrai Faux

Abandonnez votre pulvérisateur et vos bidons de Roundope!  
Protégez votre santé et l'environnement en jardinant sans pesticides.



**On peut éliminer les pissenlits même sans Roundope**

**Vrai**

Avec de l'eau bouillante, on en vient facilement à bout.  
C'est moins dangereux qu'avec un désherbant chimique et aussi efficace !

**Le Roundope est biodégradable**

**Faux**

Le glyphosate, matière active du Roundope, et son adjuvant, demeurent durablement dans le sol. Ils mettent parfois plus de 8 mois à disparaître !

**Roundope est efficace pour polluer les eaux bretonnes**

**Vrai**

le glyphosate et sa molécule de dégradation l'Ampa sont retrouvées, suivant les années dans 30 à 80 % des eaux analysées par la Direction Régionale de l'Environnement

**La publicité mensongère du Roundup est mise en cause par la justice**

**Vrai**

La société Monsanto France et son dirigeant ont été condamnés le 26 janvier 2007 pour publicité mensongère par le tribunal correctionnel de Lyon. L'audience d'appel aura lieu le 4 juin prochain.

**Si j'utilise la bonne dose de Roundope, je ne pollue pas**

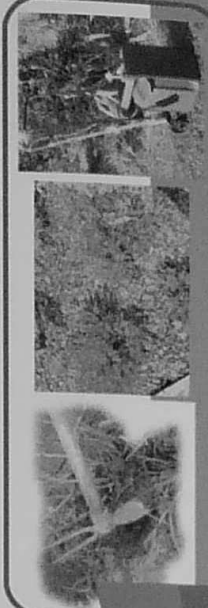
**Faux**

Une étude menée en 2004 sur le bassin du Blavet a montré que même en respectant les bonnes pratiques, le glyphosate a dépassé la norme dans la rivière durant 4 jours consécutifs !

**On doit protéger sa santé en cessant d'utiliser des pesticides**

**Vrai**

Pour protéger sa santé, pour éviter la contamination des aliments, de l'eau, de l'air, par le glyphosate, il vaut mieux apprendre à se passer des pesticides.



**ROUNDROPE  
DESHERBANT**